

---

Réponse de M. Bouche à la lettre de M. l'évêque de Vaison à propos de l'affaire d'Avignon, lors de la séance du 3 mai 1791  
Charles-François Bouche

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Bouche Charles-François. Réponse de M. Bouche à la lettre de M. l'évêque de Vaison à propos de l'affaire d'Avignon, lors de la séance du 3 mai 1791. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XXV - Du 13 avril 1791 au 11 mai 1791. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1886. p. 531;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1886\\_num\\_25\\_1\\_10729\\_t1\\_0531\\_0000\\_2](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1886_num_25_1_10729_t1_0531_0000_2)

---

Fichier pdf généré le 11/07/2019

guste Assemblée que vous présidez; et je la prie de prendre en considération l'accusation calomnieuse de M. Bouche et de l'obliger d'en fournir la preuve.

« Je n'ai point paru à Vaison depuis le 11 de janvier de cette année, j'étais depuis trois semaines à Valréas, ville de mon diocèse, distante de 4 lieues de Vaison, MM. de la Villasse et Anselme ont péri, il est vrai; mais il est absolument faux qu'on ait chanté un *Te Deum* à cette occasion; et je défie M. Bouche de prouver aucune des calomnies dont il veut me noircir, offrant de me soumettre à toute la sévérité des lois, si la moindre partie de mon avance se trouve fautive.

« Je déclare que, respectant dans M. Bouche le caractère de représentant de la nation, il se soustrait pour le moment aux actions que je pourrais intenter contre lui. Je me réserve, après cette législature, de le poursuivre devant les tribunaux pour obtenir vengeance du calomniateur et pour le faire condamner aux réparations que mon honneur et celui des ministres de l'église m'obligent d'exiger de lui.

« Je suis avec respect, etc. »

« Signé : l'Évêque de Vaison. »

« Ce 23 avril 1791. »

M. Bouche. Le fait dont vous venez d'entendre lecture est certainement grave; et je serais un homme bien vil si j'avais été coupable de cette calomnie.

Voici en peu de mots de quoi il s'agit : Il s'était formé à Avignon une assemblée composée de députés de cinquante ou soixante communautés du Comtat qui accédaient au vœu d'Avignon pour la réunion. Pendant quelques jours d'intervalle des travaux de cette assemblée, MM. Anselme et de la Villasse crurent pouvoir s'absenter de l'assemblée dont ils étaient électeurs, et se retirèrent à Vaison. Ce fut pendant leur séjour qu'ils y furent égorgés par une populace enflammée par une instruction ou un manquement de M. l'évêque de Vaison, dont les fragments ont paru... (*Murmures à droite.*)

Ne vous pressez pas, Messieurs. (*L'opinant se tourne vers la droite.*) Cette populace courut à Vaison, et ces deux messieurs furent égorgés comme on l'assure. Les Avignonnais, justement indignés du massacre de plus de 20 patriotes et des 2 membres de leur assemblée électorale, se mirent alors en campagne pour venger ce crime; c'est l'époque du premier mouvement de l'armée avignonnaise.

Vous pouvez vous souvenir, Messieurs, que, lorsque je dénonçai le fait dont il s'agit à l'Assemblée nationale, je lui dis que je parlais d'après des lettres que je venais de recevoir.

Un membre à droite : Vous ne les avez pas lues.

M. Bouche. Ce que je n'ai pas fait alors, je m'en vais le faire, ainsi tenez-vous tranquilles. (*Applaudissements à gauche.*) Ces lettres étaient entre les mains de M. le rapporteur. En voici une que je viens de me procurer; elle est bien et dûment signée par le président de l'assemblée électorale; elle est du 15 avril.

« Nous apprenons à l'instant que plus de 20 patriotes ont été massacrés, que l'évêque de Vaison et son chapitre ont contribué à ce massacre et chanté un *Te Deum* en actions de grâce; que M. Anselme a été haché par morceaux et qu'on a dansé une farandole autour du cadavre de M. de la Villasse. »

Voilà, Messieurs, le récit que j'ai l'honneur de vous faire.

Plusieurs membres : L'ordre du jour!

M. l'abbé Maury. Je demande que le désaveu de M. l'évêque de Vaison soit inséré dans le procès-verbal.

M. Lavie. Je demande que l'ordre du jour soit repris sur-le-champ et je fais la motion expresse que l'affaire d'Avignon soit terminée aujourd'hui. (*Murmures à droite.*)

M. l'abbé Maury. Je demande que l'on consigne dans le procès-verbal que M. Bouche est convenu qu'il avait été trompé. (*Murmures.*) C'est pour l'honneur d'un citoyen calomnié que je le réclame.

M. Bouche. Non, certes! je ne l'avoue pas.

Plusieurs membres : L'ordre du jour!

M. Bouche. Je demande à lire une autre lettre...

Voix diverses : Non! non! cela n'est pas nécessaire! A l'ordre du jour!

M. Lavie. C'est un artifice qu'on emploie pour empêcher la délibération, je fais la motion expresse que l'on décide l'affaire d'Avignon sans désenparer. (*Vifs applaudissements à gauche.*)

M. Malouet se plaint de ce que le public des tribunes rit du petit nombre des opposants.

M. le Président intime aux tribunes l'ordre de garder le plus profond silence.

(L'Assemblée consultée passe à l'ordre du jour et décrète que l'affaire d'Avignon sera décidée sans désenparer.)

M. l'abbé Maury. Je demande qu'elle ne soit pas décidée avant que j'aie été entendu.

M. Lavie. Tous les membres de l'Assemblée ont un droit égal à la parole, et il est étrange qu'un homme affecte tant d'importance à se faire entendre. M. l'abbé Maury prendra la parole à son tour si l'Assemblée le veut. Mon vœu individuel est qu'il soit entendu, mais il n'a pas le droit d'exiger que l'Assemblée s'engage envers lui.

M. l'abbé Maury. Je demande que lorsque mon tour sera venu on ne ferme pas la discussion.

M. de Montlosier. Il y a mille exemples de décrets semblables rendus en faveur de M. de Mirabeau.

M. Lavie. L'exemple de ce qui s'est passé pour M. de Mirabeau ne conclut nullement pour M. Maury.

M. d'Estourmel. Si l'Assemblée veut entendre en ce moment M. l'abbé Maury, je lui céderai mon tour de parole.

Voix diverses : Oui! oui!

M. de Clermont-Lodève. Nous ne demandons point cela, je suis inscrit et je demande que l'ordre de parole et du jour soit suivi.